NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4071
Ler sout 1958
FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU ler AOUT 1958 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

D'ordre du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, j'ai l'honneur de vous communiquer le texte des lettres adressées les 22, 26 et 31 juillet à M. Nikita S. Khrouchtchev, Président du Conseil des Ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, par M. Harold Macmillan, Membre du Parlement et Premier Ministre du Royaume-Uni.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ces textes aux Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour leur information. Veuillez agréer, etc.

> Le représentant permanent par intérim du Roys me-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies

> > Signé : H. Beeley

1. TEXTE DE LA LETTRE ADRESSEE LE 22 JUILLET PAR M. MACMILLAN A M. KHROUCHTCHEV

Je suis maintenant en mesure de vous adresser une réponse dûment considérée à votre message du 19 juillet au sujet de la situation dans le Moyen-Orient. Comme je l'ai expliqué dans ma réponse provisoire qui a dû vous parvenir dans le courant de la journée, il s'agit d'une question que le Gouvernement de Sa Majesté a examinée en consultation avec nos alliés.

J'en viendrai rapidement au fond de votre lettre. Toutefois, je tiens d'abord à marquer catégoriquement que je ne partage pas votre point de vue selon lequel le monde se trouve au bord d'une catastrophe militaire. Je le dis en pleine connaissance de cause, étant certain des intentions pacifiques des Puissances occidentales, et convaincu que le Gouvernement soviétique ne prendra lui-même aucune initiative qui puisse provoquer la guerre mondiale.

Je voudrais aussi prévenir tout malentendu en indiquant dès maintenant que je ne puis accepter dans aucun de ses détails votre description de la mesure que nous avons prise en envoyant des troupes en Jordanie, ni votre exposé des motifs qui nous ont guidé et de la situation qui règne en Jordanie. Comme nous l'avons amplement montré, la seule raison de notre action en Jordanie était de protéger un petit pays indépendant qui avait appelé au secours devant une menace d'agression et de subversion attisée de l'extérieur.

Cependant, si je rejette vos prémisses, il ne s'ensuit nullament que je rejette votre conclusion. De fait, j'estime comme vous qu'il serait utile que les Chefs de gouvernement puissent se réunir prochainement afin de discuter la question du Moyen-Crient. Je serais certainement heureux de vous expliquer de vive voix comment le Gouvernement de Sa Majesté envisage les problèmes qui tourmentent cette région.

J'ai été heureux de relever que, dans votre message, vous désapprouvez vivement l'idée de "tourner l'Organisation des Nations Unies". Comme vous le savez, le Conseil de sécurité est déjà saisi de certaines questions concernant le Moyen-Orient. Vous reconnaîtrez, je l'espère, qu'il ne convient pas de tourner les délibérations au Conseil de sécurité et que les discussions que vous avez demandées devraient avoir lieu au sein de cet organe, ce qui assurerait une continuité. Le paragraphe 2 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies habilité le Conseil de sécurité à tenir des réunions auxquelles chacun de ses membres peut,

s'il le désire, se faire représenter par un membre de son gouvernement ou par quelqu'autre représentant spécialement désigné. Je serais certainement disposé à me rendre à New-York pour participer à une telle réunion, si vous acceptiez vous-même d'y prendre part, ce qui semble être le cas si j'en juge d'après les termes de votre message.

Il n'entrerait pas dans les intentions du Couvernement de Sa Majesté que des projets de résolution soient déposés à cette réunion spéciale du Conseil de sécurité, à moins que ces projets ne résultent d'une entente préalable. En d'autres termes, l'objet de la réunion serait de parvenir à des accords féconds plutôt que d'enregistrer des divergences de vues par des votes. J'espère que cet esprit prévaudra.

Vous aviez exprimé l'espoir que nous nous réunirions à Genève aujourd'hui. J'espère que nous pourrons nous réunir prochainement à New-York conformément au plan que j'ai suggéré.

2. TEXTE DE LA LETTRE ADRESSEE LE 26 JUILLET PAR M. MACMILLAN A M. KHROUCHTCHEV

Je vous remercie de votre message du 23 juillet.

Je regrette que, tout en déclarant ne pas vouloir vous engager dans une polémique, vous ayez jugé nécessaire de répéter vos accusations dénuées de tout fondement quant à une agression occidentale. Je n'en ai pas moins pris connaissance avec satisfaction de l'idée centrale de votre lettre, à savoir que vous êtes d'accord avec moi pour estimer que certains problèmes du Moyen-Orient devraient être examinés à une réunion du Conseil de sécurité, à New-York, conformément aux dispositions de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies qui permet aux chefs de gouvernement d'être présents. Je répète que je serais certainement disposé à me rendre à New-York pour participer à une telle réunion si vous acceptiez vous-même d'y prendre part.

Je propose que les dispositions nécessaires soient prises par l'intermédiaire des représentants permanents des membres du Conseil de sécurité et que l'on demande à ces représentants de convenir de la date de la première réunion du Conseil, conformément à l'Article 28 et de décider quels autres Etats seront invités à participer aux débats. Ces démarches pourraient commencer immédiatement en consultation étroite avec le Secrétaire général.

3. TEXTE DE LA LETTRE ADRESSEE LE 31 JUILLET PAR M. MACMILIAN A M. KHROUCHTCHEV

J'ai reçu votre lettre du 28 juillet. Je ne répondrai pas aux nombreuses accusations qui s'y trouvent formulées contre la politique des allies dans le Moyen-Orient. Il n'y en a pas une qui soit fondée en fait.

Dans ma lettre du 22 juillet, j'ai proposé que les Chefs de gouvernement participent à une réunion spéciale du Conseil de sécurité. Le 26 juillet, j'ai développé cette idée. Je vous ai fait part de la satisfaction avec laquelle j'ai accueilli votre assentiment et j'ai proposé que les dispositions nécessaires pour organiser cette réunion soient immédiatement prises par l'intermédiaire des représentants permanents des membres du Conseil de sécurité. J'espère qu'à la réflexion vous admettrez que c'est la meilleure solution; cet espoir trouve un encouragement dans le passage de votre dernière lettre où vous préconisez d'en revenir à ma première proposition. Je n'ai jamais renoncé à celle-ci.

Outre les séances que tiendront tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'Article 28, il serait évidemment possible d'organiser des réunions moins officielles où les Chefs de gouvernement pourraient discuter seuls des questions qu'examine le Conseil de sécurité. La procédure serait donc souple et devrait augmenter les chances de progrès. Comme je l'ai indiqué dans mon message du 22 juillet, nous ne croyons pas qu'à cette réunion spéciale il faille déposer des projets de résolution, à moins qu'ils ne résultent d'une entente préalable.

Il va de soi que l'organisation de cette réunion n'empêcherait pas la Conférence au sommet en vue de laquelle nous avons procédé à des consultations depuis un certain temps.

J'ai chargé le représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Nations Unies de proposer au Président du Conseil de sécurité qu'une réunion spéciale ait lieu le 12 août conformément à l'Article 28 de la Charte. En attendant, les représentants permanents devraient examiner les dispositions à prendre en vue de la réunion spéciale et en fixer le lieu. Si l'accord se fait sur cette proposition, je serai là le 12 soût. J'espère que vous y serez aussi. En ce qui me concerne, je suis prêt à accepter New-York, Genève ou tout autre lieu qui conviendra à la généralité des intéressés.